




GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS A BLUFFY :

En début d'année 2022, le conseil municipal et le groupe de travail « Gestion des déchets » ont décidé de mener une enquête auprès des habitants de Bluffy pour optimiser la gestion, la collecte et la valorisation des déchets.

Un des points importants était de savoir si la commune restait en ramassage porte à porte une fois par semaine ou si nous allions passer en apport volontaire où chacun apporte ses ordures ménagères aux points de tri.





Pour faciliter l'exploitation de vos réponses il nous serait utile de connaître l'endroit de votre lieu de résidence :


Nom (facultatif) : _____

Lieu de résidence : _____

- Chef-lieu
- Coffy
- Maltondu
- Près du Col
- Le Bosson

Questionnaire auprès des habitants de la commune de Bluffy

Concernant la gestion et la valorisation des déchets



La commune de Bluffy mène une réflexion avec le Grand Annecy pour faire évoluer les modalités de gestion des déchets ménagers.

Actuellement, les Bluffatys disposent :

- D'une collecte hebdomadaire des déchets incinérables en porte à porte assurée par l'entreprise Excoffier dans le cadre d'un marché de prestation
- D'un point de tri (Verre et emballages/papier : bacs vert et jaune) au Bosson et au Col
- D'une colonne à verre isolée chez Coffy


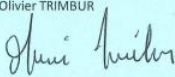
Une réunion publique a été organisée le 20 mars 2021 afin de présenter le contexte, les enjeux et les évolutions à venir en termes de production et valorisation des déchets (Extension des consignes de tri au 01/01/2023, « zéro biodéchets en incinérateur au 01/01/2024...).

Pour enrichir les réflexions des élus de Bluffy et du groupe de travail dédié, un questionnaire vous est proposé. Il s'agit d'avoir une image actuelle de la façon dont les Bluffatys gèrent leurs déchets et de connaître comment ce ramassage pourrait évoluer pour améliorer le tri.

Nous vous remercions vivement de prendre le temps de répondre aux questions ci-dessous et nous retourner le questionnaire **avant le 24 janvier 2022**.

Le Maire,
Olivier TRIMBUR

Le Maire-adjoint chargé des finances
Sylvain STIHLÉ



Vous avez été nombreux à nous répondre et nous vous en remercions vivement. (109 réponses sur environ 190 familles, soit 60% des familles.)

Rappelons qu'actuellement, les Bluffatys disposent :

- D'un point de tri (Verre et emballages/papier : bacs vert et jaune) au Bosson et au Col de Bluffy
- D'une colonne à verre isolée Chez Coffy

Les résultats principaux peuvent se résumer de la façon suivante :

- 1) Bluffy a complètement intégré les avantages du tri car 100% des habitants le pratiquent déjà.
- 2) Il n'y a que très peu de personnes dans l'impossibilité d'apporter leurs déchets aux colonnes de tri.
- 3) Les colonnes de tri actuelles, au Bosson et au Col, sont utilisées sérieusement.
- 4) Les colonnes de tri, autres que celles de la commune, sont essentiellement Menthon-St-Bernard, Alex (Barbançon) et dans une moindre mesure Thônes.
- 5) 69% ne se rendent jamais aux points de tri à pied et prennent donc leur voiture.
- 6) Et 60% s'y rendent toujours en voiture (certainement sur leur trajet) et 16% jamais en voiture.
- 7) La fréquence de ramassage des ordures ménagères en porte à porte 1 fois par semaine satisfait la majorité des habitants (55%). Deux fois par semaine suffiraient à 25% des habitants.
- 8) Satisfaction du ramassage actuel : 90% des familles sont très satisfaites des modalités et du service du ramassage porte à porte actuel, assuré par l'entreprise Excoffier : Ponctualité, et pas de nuisance sonore...

9) Quant à la **question principale** qui a suscité beaucoup de réactions :

« Seriez-vous favorable à vous rendre à des points d'apport volontaire pour déposer vos ordures ménagères et donc vous passer de la collecte porte à porte ? »

Sur l'ensemble du village 60% n'y sont pas **favorables**.

Pour les lieux Chez Coffy, Le Col, et Maltondu nous atteignons même 75% des gens favorables à garder le système actuel.

Au Bosson les résultats sont plus nuancés (50-50) : ceci s'explique par le fait que le camion de ramassage ne descend pas au lotissement. D'où obligation de monter les poubelles sur la place une fois par semaine ou d'emmener les ordures ménagères aux colonnes de tri existantes dans les communes voisines : Alex principalement. L'apport volontaire est donc déjà pratiqué par une partie des Bossonais.

Conclusion concernant le ramassage :

Bluffy étant gérée dans sa globalité, la solution « **porte à porte** » est **conservée**.



10) Si la solution « **apport volontaire** » avait été adoptée, les points d'apport souhaités auraient prioritairement été : le Bosson, le Col, Chez Coffy puis le Chef-Lieu.

Il en ressort que 2 points de collecte (Le Bosson et le Col) n'auraient pas été suffisants.

Restant en ramassage « porte à porte », le conseil municipal n'envisage pas pour l'instant d'installer des colonnes de tri verte et jaune au centre village.

11) Compostage :

36% ne compostent pas, ce qui signifie que les déchets alimentaires partent aux ordures ménagères.

Le lombricompostage est très peu pratiqué (Compostage d'intérieur réalisé par des vers aidés par de nombreux micro-organismes).

La politique et la volonté du Grand Anecy est de diminuer drastiquement les biodéchets et d'arriver à zéro biodéchets en janvier 2024. (Soit 5000 tonnes recyclés sur tout le territoire du Grand Anecy).

Nous incitons donc les familles à plus composter afin de réduire les déchets alimentaires qui sont actuellement incinérés.

Si vous désirez pratiquer le compostage et que vous n'avez pas de composteur, le Grand Anecy peut mettre à votre disposition soit un composteur en commun ou un composteur individuel (15€) et même un lombricomposteur (30€ et 45€).



Lombricomposteur



Composteur

Résultats et évolutions pour Bluffy :

Il ressort donc de cette enquête que le tri fait maintenant partie intégrante de nos habitudes et de nos façons de vivre mais que le passage à l'apport volontaire n'est pas souhaité pour l'instant.

Le groupe de travail propose que les colonnes de tri soient améliorées et remplacées par des colonnes semi-enterrées, avec des ouvertures bien plus pratiques et plus grandes.

Si le grand Anecy fournit et installe les bacs semi-enterrés, il reste cependant à la charge de la commune les travaux de génie civil et le foncier. (Pour information le cout s'élève à environ 10 000€ par bac)

Compte tenu du montant, le conseil municipal étudiera la faisabilité et le financement d'une telle opération.



MÉMO DU TRI

Je dépose dans le
CONTENEUR JAUNE



Les bouteilles et flacons en plastique, **UNIQUEMENT**



Les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserves, aérosols...)



Tous les papiers



Les briques alimentaires



les cartonnettes

Je dépose dans le
CONTENEUR VERT



SANS
boucho, ni
couverde



Les bouteilles, les pots et bocaux en verre

Pour connaître les emplacements
des conteneurs dans votre commune
et pour plus de renseignements :
www.grandannecy.fr

Je dépose dans la **POUBELLE DES DÉCHETS
NON RECYCLABLES**



Les films et sacs en plastique, les barquettes et les emballages en plastique ou polystyrène, les pots de crème, de yaourt et de fleurs, les mouchoirs en papier



Les ampoules à filament, la vaisselle cassée (assiettes, verres, tasses), les bouchons

Nous voulons remercier les personnes du groupe de travail qui ont bien voulu consacrer une partie de leur temps à travailler sur ce sujet.

Pour mémoire : font partie du groupe de travail Michel Barrucand, Nicolas Barrucand, Michelle Morton, Véronique Poupponeau, Jacques Revol, Laurent Sevestre, Thierry Vidonne et Sylvain Stihle.

Vous trouverez sur le site du Grand Annecy www.grandannecy.fr dans la rubrique « Valorisation des déchets » tous les renseignements et guides dont vous pourriez avoir besoin.

Distribution de broyat de végétaux

Vous avez la possibilité de récupérer gratuitement du broyat de végétaux pour paillage ou compostage, aux horaires d'ouverture de la déchèterie d'Epagny Metz-Tessy et de la plateforme des végétaux de Villaz (dans la limite du stock disponible).

Plus d'infos sur le paillage et le compostage www.grandannecy.fr

Broyage à domicile

Il faut savoir que le Grand Annecy peut se rendre chez vous pour broyer les branches de votre jardin qui le nécessitent.

Période de broyage : de mi-mai à mi-juin

Infos et inscription www.grandannecy.fr

Voici le lien direct en cas de difficulté :

<https://www.synbird.com/74000-annecy-direction-de-la-valorisation-des-dechets>

Compostage et lombricompostages

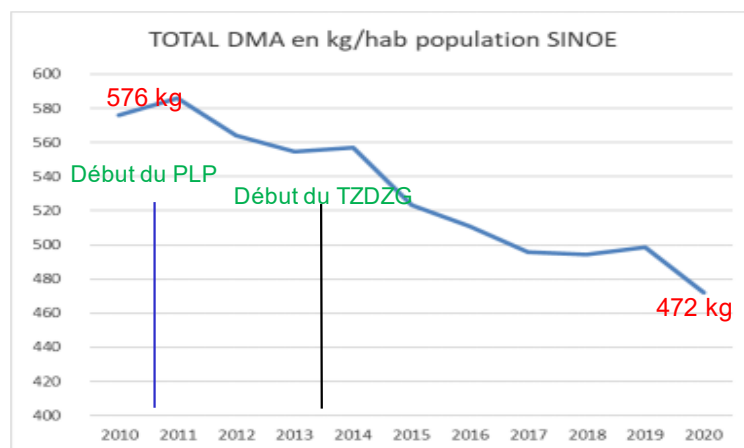
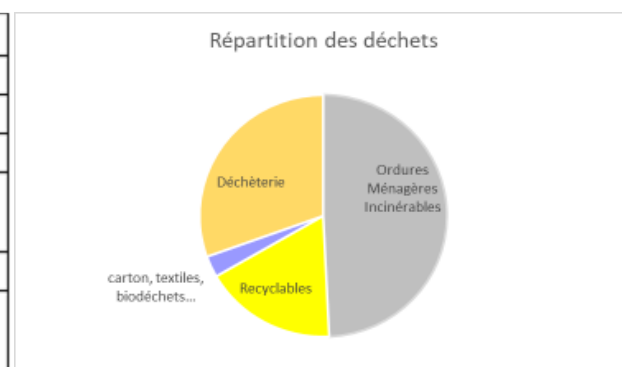
- Guides, fiches techniques, aides du Grand Annecy, prix de mise à disposition.

Tél : 04 50 63 48 73

Mail : valorisatiodechets@grandannecy.fr

L'évolution des tonnages

| en kg/an/habitant | 2020 |
|---|-------|
| Ordures Ménagères Incinérables | 232,6 |
| Recyclables | 82,4 |
| Total OMA | 315 |
| collectes exceptionnelles (cartons, biodéchets, textiles..) | 13,5 |
| DECHETTERIES | 144 |
| TOTAL Déchets Ménagers et assimilés | 472,5 |



OMA : Ordures ménagères assimilés

DMA : Déchets ménagers assimilés

SINOE : Base de données

PLP : Programme local de prévention

TZDZG : Territoire zéro déchet zéro gaspillage

Les évolutions à venir

1^{er} janvier 2023:
Tous les plastiques
+ 4kg/an/hab
soit 900 tonnes recyclées
supplémentaires



1^{er} janvier 2024:
Zéro biodéchet en
incinérateur

5 000 tonnes recyclées
supplémentaires